



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

Paddle Trophy AVIS DE COURSE

*Le samedi 17 août le yacht club des Sablettes à la Seyne sur mer organise sa course de stand up paddle.
En plein cœur de la saison estivale venez participer à la seule course du mois d'août.
Ouvverte à tous 3 distances (3 km, 6 km et 12 km) seront proposées afin de satisfaire tous les niveaux.
Venez découvrir la magnifique baie des sablettes et ses emblématiques rochers des deux frères.*

Date : **Samedi 16 août 2025**

Lieu : **Base nautique de Saint ELME**

Organisateur: *Yacht Club des Sablettes. (Y.C.S.)*

Types de stand up paddle: *Toutes séries. (1)*

RÈGLES DE COURSE.

*Les règles qui sont appliquées sont celles du « Règlement Sportifs Stand Up Paddle Race 2022 de la FFS ».

* Licence compétition valide de la FFV Voile ou FF Surf ou FFCK

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions s'effectuent sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Seules les inscriptions payées seront affichées dans la liste des participants.

Frais de participation :

*10 € pour la très courte distance

*20 € pour la courte distance

*25 € pour la longue distance

ATTENTION : majoration de 5 € pour les inscriptions réalisées après le 01/08/2025

Fin des inscriptions : le 15 août 2025 à 17h



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION SPORTIPS :

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription.

En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...)

Pour toute demande d'annulation et de remboursement, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé avant le 16 août 2025.

-Les transferts de dossard sont interdits.

-Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

PROTECTION DES DONNEES :

Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le YCS à utiliser gracieusement l'image, le nom du participant sur toutes les photos et les vidéos qui seraient réalisées par l'organisateur, ses partenaires ou les médias dans le cadre de la promotion de l'épreuve.

DECHARGE DE RESPONSABILITE :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

L E PARTICIPANT AUTORISE LES ORGANISATEURS :

- à prendre en cas d'urgence toutes mesures nécessaires pour sa sauvegarde.
- à prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis-à-vis de lui, en cas d'urgence, y compris son transport dans un établissement hospitalier.
- à prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des participants.

P ROGRAMME. : samedi 16 août :

8h00	Confirmation des inscriptions / Emargement / remise des dossards.
8h45	Briefing
9h00	Départ parcours 3 km
9h10	Départ parcours 6km
9h20	Départ parcours 12 km
10h00 – 11h30	Arrivée
12h30	Proclamation des résultats.

Pour plus d'informations rendez-vous sur facebook :
<https://www.facebook.com/groups/775380250276531>

Et sur www.ycsablettes.org